



**DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 222-12-5 DU REGLEMENT GENERAL
DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

La société informe ses actionnaires qu'au 30 novembre 2006 son capital est divisé en 3 791 538 actions auxquelles correspondent 6 908 921 droits de vote.

Sassenage, le 4 décembre 2006